

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 février 2018**

Affiché à la porte de la Mairie le 22 février 2018

**Étaient présents :** Messieurs : DUFOUR, FLORIN , GAUDEFROY, GUERNUT, LEFEBVRE, MARTIN, SENECHAL, VICTORIEN, WATBOT.

Mesdames BRUXELLE, LAUGIER, LENGOWSKI, MORELLE, TARGY, GABRIEL.

**Secrétaire de séance :** Madame TARGY est désignée secrétaire de séance.

### **Ordre du jour :**

- Installation du Conseil Municipal
- Election du Maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Election des adjoints au Maire
- Tableau des Commissions Communales
- Représentativité de la Commune auprès des structures intercommunales

### **Séance extraordinaire La séance est ouverte à 19 heures**

#### **Installation des conseillers municipaux.**

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur FLORIN Claude, Maire par Intérim, qui a déclaré les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions.

#### **Elections Municipales du 23 mars 2014.**

Mesdames BRUXELLE, LAUGIER, LENGOWSKI, MORELLE et TARGY.

Messieurs DUFOUR, FLORIN, GAUDEFROY, GUERNUT, LEFEBVRE, MARTIN, SENECHAL, VICTORIEN, WATBOT.

#### **Elections Municipales complémentaires du 04 février 2018.**

Madame GABRIEL

Monsieur FLORIN souhaite à Madame GABRIEL la bienvenue au sein de notre Assemblée, Assemblée qu'elle connaît bien.

Il rappelle que Madame GABRIEL a toujours été très impliquée au titre des Associations Locales, voire extérieures et lui adresse ses félicitations.

Monsieur FLORIN a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré le nombre de quinze conseillers présents et a constaté que la condition du quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue, parmi les membres du conseil. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour du scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

#### **Constitution du bureau de vote.**

Le conseil municipal a désigné comme assesseurs : Messieurs DUFOUR Jean-Paul - LEFEBVRE Fabrice ainsi que Madame LENGOWSKI Martine.

#### **Election du Maire – Présidence de l'Assemblée.**

Madame Jeannine LAUGIER a pris la présidence de l'Assemblée en application de l'article L 2-22-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire.

#### **Candidatures :**

- **Monsieur Claude FLORIN**
- **Monsieur Philippe GAUDEFROY**

Résultat du premier tour de scrutin :

#### **Résultats du premier tour du scrutin.**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 15
  
- e. Majorité absolue : 8

Nom du candidat :	Nombre de suffrages obtenus :	
	En chiffres :	En toutes lettres :
FLORIN Claude	9	neuf
GAUDEFROY Philippe	6	six

#### **Proclamation de l'élection du Maire.**

Monsieur Claude FLORIN a été proclamé **Maire** et a été immédiatement installé.

Monsieur Le Maire remercie les Membres du Conseil Municipal de la confiance qu'ils viennent de lui témoigner :

*« Cette confiance vous me l'avez toujours apportée.*

*En effet nous sommes élus depuis 4 ans et nous avons voté les budgets, certes serrés, mais toujours à l'unanimité, gage de notre travail d'équipe et conscients de nos responsabilités.*

*Vous savez, comme moi, je l'ai souvent, très souvent répété, que la situation de la Commune est difficile, pour nos administrés, comme pour nous et malheureusement je crains que ce ne soit pas encore terminé, hélas, compte-tenu des multiples réformes sur le plan national.*

*Il nous faut donc faire de belles choses avec très peu de moyens, au moindre coût et je compte sur vous pour continuer à travailler, dans les mêmes conditions afin de marquer des points pour notre Commune et nos Administrés.*

*Nous avons maîtrisé les impositions, bloqué le montant de la surtaxe communale sur le prix de l'eau, réduit les dépenses de fonctionnement et supprimé les dépenses à caractère non obligatoire.*

*Je vous remercie. »*

### **Election des adjoints.**

Sous la présidence de Monsieur FLORIN Claude élu Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire (art. L. 2122-4, L.2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le Président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au Maire maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de 4 adjoints.

Monsieur le Maire a ensuite invité le Conseil Municipal à se prononcer sur le nombre d'Adjoints entre 1 et 4.

Le vote à bulletins secrets a donné les résultats suivants :

- Bulletin blanc : 1
- Pour 2 Adjoints : 1
- Pour 3 Adjoints 10
- Pour 4 Adjoints 3

Au vu de ce résultat le Conseil Municipal a fixé à 3 le nombre d'adjoints au Maire de la Commune.

### **Election du Premier Adjoint.**

#### **Candidature : Monsieur Jean-Paul DUFOUR**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 4
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 11
- e. Majorité absolue : 6

<b>Nom du candidat :</b>	<b>Nombre de suffrages obtenus :</b>	
	<b>En chiffres :</b>	<b>En toutes lettres :</b>
<b>DUFOUR Jean-Paul</b>	10	dix
<b>MORELLE Martine</b>	1	un

**Proclamation de l'élection du Premier Adjoint.**

Monsieur DUFOUR Jean-Paul a été proclamé **Premier Adjoint** et immédiatement installé.

**Election du Deuxième Adjoint.**

**Candidature : Madame Martine MORELLE**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 3
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 12
- e. Majorité absolue : 7

Nom du candidat :	Nombre de suffrages obtenus :	
	En chiffres :	En toutes lettres :
MORELLE Martine	11	onze
GAUDEFROY Philippe	1	un

**Proclamation de l'élection du Deuxième Adjoint.**

Madame MORELLE Martine a été proclamée **Deuxième Adjointe** et immédiatement installée.

**Election du Troisième Adjoint.**

**Candidature : Monsieur Daniel GUERNUT**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 1
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 14
- e. Majorité absolue : 8

Nom du candidat :	Nombre de suffrages obtenus :	
	En chiffres :	En toutes lettres :
GUERNUT Daniel	11	onze
GAUDEFROY Philippe	3	trois

**Proclamation de l'élection du Troisième Adjoint.**

Monsieur GUERNUT a été proclamé **Troisième Adjoint** et immédiatement installé.

**Délégation du Conseil Municipal au Maire.**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du 03 juin 2014 le Conseil Municipal avait, par 13 voix pour et 1 abstention et par délégation, chargé Monsieur André BONNAVE, Maire

pour la durée du mandat de certaines attributions exercées au nom de la Commune en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur FLORIN rappelle qu'il entend que les affaires de la Commune soient traitées de façon démocratique et participative non pas par une seule personne mais collectivement par l'Assemblée Municipale.

Il demande en conséquence à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'annulation de cette délibération et l'application des dispositions qu'elle contient.

Après exposé,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et à la demande du Maire :

1. **DECIDE** de rapporter et d'annuler la délibération n°2014/27 en date du 03 juin 2014 à effet du 14 février 2014.
2. **CHARGE** Monsieur le Maire de l'application de cette décision.

### **Constitution des Commissions Communales**

Monsieur le Maire informe le Conseil, qu'avant de passer à la constitution des Commissions Communales, il a une précision à communiquer.

*« En effet, déclare-il, il y a quelques jours, notre collègue Jeannine LAUGIER, 3<sup>ème</sup> Adjointe en charge de l'éducation scolaire, de l'action culturelle, médiathèque m'a confié qu'elle ne renouvelerait pas sa candidature aux engagements pris antérieurement mais qu'elle resterait membre de cette Commission. »*

Devant cette décision, Monsieur FLORIN a tenu à remercier Jeannine LAUGIER de l'action menée depuis de très nombreuses années au sein de la Commune dans son domaine de délégation, car en effet, Jeannine est titulaire de la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale.

Il rappelle qu'elle a assumé cette fonction avec compétence, faisant de cette délégation communale une « priorité » et de conclure en lui adressant ces mots « merci Jeannine pour tout ce que tu as fait, tu peux en être fière ».

Applaudissements de l'Assemblée.

### **Commissions Communales**

- **1<sup>ère</sup> Commission : Cette Commission portera désormais l'appellation : Commission Travaux, Sécurité, Environnement**

#### **Membres de la Commission :**

- Mesdames LAUGIER, TARGY, GABRIEL
- Messieurs GAUDEFROY, LEFEBVRE, MARTIN, SENECHAL, GUERNUT, VICTORIEN

A noter l'arrivée de Madame GABRIEL

- **2<sup>ème</sup> Commission : Action Sociale, Solidarité, 3<sup>ème</sup> Age**

- **Membres de la Commission :**

- Mesdames MORELLE, LAUGIER, BRUXELLE, LENGOWSKI, GABRIEL
- Messieurs DUFOUR, VICTORIEN, SENECHAL WATBOT, GUERNUT

A noter : le départ de Monsieur GAUDEFROY et l'arrivée de Madame GABRIEL

- **3<sup>ème</sup> Commission : Cette Commission portera désormais l'appellation : Finances, Administration, Personnel, Urbanisme**

- **Membres de la Commission :**

- Mesdames MORELLE, LENGOWSKI, TARGY, GABRIEL
- Messieurs VICTORIEN, LEFEBVRE, DUFOUR, GUERNUT, MARTIN

A noter : le départ de Monsieur GAUDEFROY et l'arrivée de Madame GABRIEL

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'année 2018 portera en outre sur le domaine de la sécurité, de la santé, en faveur du personnel communal, en liaison avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

A ce titre une première réunion de travail a déjà été organisée afin de lancer les premiers axes, les premières pistes de travail et lors de cet état des lieux il a proposé que notre collègue Dominique SENECHAL soit désigné comme « Référant du Conseil Municipal » au sein des structures paritaires qui travaillent dans ce domaine.

Avis favorable à l'unanimité.

Des remerciements sont adressés à Monsieur SENECHAL.

- **4<sup>ème</sup> Commission : Education, Action Culturelle, Médiathèque**

- **Membres de la Commission :**

- Mesdames LAUGIER, MORELLE, BRUXELLE, GABRIEL
- Messieurs SENECHAL, VICTORIEN, WATBOT, GAUDEFROY

A noter l'arrivée de Madame GABRIEL

- **5<sup>ème</sup> Commission : Fêtes, Cérémonies locales, Vie Associative, Sports et loisirs**

- **Membres de la Commission :**

- Mesdames MORELLE, LENGOWSKI, BRUXELLE

- Messieurs DUFOUR, SENECHAL, WATBOT, VICTORIEN

A noter le départ de Madame TARGY et Monsieur GAUDEFROY et l'arrivée de Monsieur VICTORIEN Pierre

- **6<sup>ème</sup> Commission : Commission d'Appel d'Offres, présidée par Monsieur Claude FLORIN**

- Titulaires : Mesdames TARGY, GABRIEL, Monsieur LEFEBVRE
- Suppléants : Messieurs GAUDEFROY, DUFOUR, VICTORIEN

A noter l'arrivée de Madame GABRIEL

### **Désignation des délégués auprès des structures Intercommunales**

- **Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que théoriquement c'est le Maire qui est de droit Délégué titulaire.

Il précise comme il l'a déclaré précédemment, qu'il souhaite un fonctionnement participatif et qu'il est contre le cumul des mandats, et qu'en l'occurrence il refuse cette désignation.

Il propose donc de confier, suivant l'ordre du tableau, cette délégation au 1<sup>er</sup> adjoint, en l'occurrence Monsieur Jean-Paul DUFOUR le suppléant étant Monsieur Jean-Pierre MARTIN.

Accord de l'Assemblée.

- **SIVOM Chauny-Tergnier-La Fère**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le SIVOM doit prochainement disparaître, les compétences exercées étant reprises selon la loi par la Communauté d'Agglomération.

Dans l'immédiat il propose de reconduire les délégations attribuées à savoir :

- Délégués titulaires Messieurs Jean-Paul DUFOUR et Monsieur Jean-Pierre MARTIN
- Déléguée suppléante Madame TARGY Michelle

Accord du Conseil.

- **USEDA**

- Délégué titulaire Monsieur Jean-Paul DUFOUR
- Délégué suppléant Monsieur Pierre VICTORIEN

Accord du Conseil.

- **Délégué Militaire**

- Monsieur Jean-Paul DUFOUR

Accord du Conseil.

- **Syndicat Intercommunal du Collège Joliot-Curie**

Monsieur le Maire propose de fixer comme suit la représentation de la Commune :

- Déléguées Titulaires      Mesdames Jeannine LAUGIER et Maryse BRUXELLE
- Déléguée suppléante      Madame Martine MORELLE

Accord du Conseil.

- **Comité National d'Action Sociale (CNAS)**

- Déléguée                      Madame Martine MORELLE

Accord de l'Assemblée.

- **Centre Communal d'Action Sociale**

- Président :                      Monsieur Claude FLORIN, Maire
- Vice-Présidente :              Madame Martine MORELLE
  
- Membres :                        Madame Jeannine LAUGIER, Madame Martine LENGOWSKI, Monsieur Pierre VICTORIEN

Accord de l'assemblée

Monsieur le Président rappelle que les Membres extérieurs actuellement en fonction sont :

Mesdames      LAMOTTE Evelyne  
                    DE BENEDICTIS Emilia  
                    QUIEVREUX Louisa  
                    MAGNIER Huguette

Bonne note est prise.

Monsieur le Maire remercie les Membres de l'Assemblée Municipale pour le travail réalisé ce soir.

-----0-----

**Séance levée à 20 heures**

**La Secrétaire de séance,  
Madame TARGY Michelle.**